

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N° 2024-071

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté municipal réglementant la fermeture du parking de la mairie

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant la demande de la société SAS TPRN domicilié à Provin 59185 relative aux travaux de requalification du centre bourg qui auront lieu rue Pablo Picasso, à l'entrée de la mairie, sur le parking de la place et le terrain situé à l'arrière de la salle de sport « Narcisse MIDAVAINÉ », à partir du 26 novembre 2024 et ce pour une durée de 200 jours

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la fermeture de la place dans un but de sécurité publique pendant les travaux ;

ARRÊTE

Article 1^{er} –

Il convient pour la sécurité et le bon déroulement des travaux, de procéder à la fermeture du parking de la place aux véhicules motorisés et aux piétons à partir du 26 novembre 2024 et ce pour une durée de 200 jours.

Article 2 –

Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits pendant toute la durée des travaux,

Article 3 –

La circulation des piétons sera interdite sur la place pendant la durée des travaux,

Article 4 –

La société SAS TPRN aura la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les accidents et dommages pouvant résulter des travaux.

Article 5 –

La société SAS TPRN veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6 –

Dès l'achèvement des travaux, la société SAS TPRN sera tenue de nettoyer et remettre en état, à ses frais, le domaine public qu'il aura occupé.

Article 7 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la société SAS TPRN de PROVIN.
- Monsieur le Responsable de l'arrondissement routier de Valenciennes.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.
- Monsieur le Responsable du service exploitation de Transvilles de Saint-Saulve.

Fait à Emerchicourt, le 25 novembre 2024

Le Maire,

Régis ROUSSEL.